

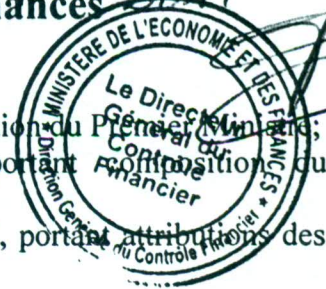
ARRETE n°2011-232/MEF/SG/DGTCP/DELF
portant nomination d'un régisseur de recettes auprès
du district sanitaire de Léna.

Le Ministre de l'Economie et des Finances

- VU la Constitution ;
- VU le décret n°2011-208/PRES du 18 avril 2011, portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le décret n°2011-237/PRES/PM du 21 avril 2011, portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;
- VU le Décret n° 2011-329/PRES/PM/SGG-CM du 06 juin 2011, portant attribution des membres du Gouvernement ;
- VU le Décret n°2008-154/PRES/PM/MEF du 02 avril 2008, portant organisation du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- VU la Loi n°006-2003/AN du 24 janvier 2003, relative aux Lois de Finances ;
- VU le Décret n°2005-255/PRES/PM/MFB du 12 mai 2005, portant règlement général sur la Comptabilité Publique ;
- VU le Décret n°2005-256/PRES/PM/MFB du 12 mai 2005, portant régime juridique applicable aux comptables publics ;
- VU le Décret n°2005-257/PRES/MFB du 12 mai 2005, portant régime des ordonnateurs et des administrateurs de crédits de l'Etat et des autres organismes publics ;
- VU le Décret n°2005-258/PRES/MFB du 12 mai 2005, portant modalités de contrôle des opérations financières de l'Etat et des autres organismes publics ;
- VU le Décret n°2008-328/PRES/PM/MEF du 09 juin 2008, portant organisation et fonctionnement des régies de recettes et des régies d'avances de l'Etat et des autres organismes publics ;
- VU le Décret n°2005-010/PRES/PM/MFB/MFPRE du 24 janvier 2005, portant régime indemnitaire applicable aux agents publics de l'Etat ;
- VU le Décret n°2006-186/PRES/PM/MFB du 2 mai 2006, portant création de perceptions spécialisées auprès des départements ministériels et des institutions ;
- VU l'arrêté n° 2007-213/MS/CAB du 18 juin 2007, portant création de nouveaux districts dans les régions sanitaires ;
- VU l'arrêté n°2008-144/MEF/SG/DGTCP/DELF du 09 juin 2008, portant création de régies de recettes auprès de certaines structures du Ministère de la Santé ;
- VU la lettre n°2011-0857/MS/ CAB du 15 juin 2011.

ARRETE

ARTICLE 1: Mademoiselle **DAH Yéri Florence**, matricule **221 075 X**, Adjointe des cadres Hospitaliers, est nommée régisseur de recettes auprès du district sanitaire de Léna.



ARTICLE 2: La prise de service de l'intéressée sera effectuée sous la supervision du Trésorier Régional des Hauts Bassins désigné comptable de rattachement et en présence du supérieur hiérarchique du régisseur.

Avant la prise de service, le régisseur devra subir une formation auprès de son comptable de rattachement et rentrera en possession des différents documents comptables.

Le procès-verbal d'installation devra être dressé conformément aux dispositions en vigueur, notamment les articles 48 et suivants du décret n°2005-256/PRES/PM/MFB du 12 mai 2005, portant Régime juridique applicable aux comptables publics, relatifs à l'organisation du service des comptables publics.

ARTICLE 3: Dans l'exercice de ses fonctions, l'intéressée se conformera aux prescriptions pertinentes des textes ci-dessus visés et notamment aux dispositions du Décret n°2008-328/PRES/PM/MEF du 09 juin 2008, portant organisation et fonctionnement des régies de recettes et des régies d'avances de l'Etat et des autres organismes publics.

ARTICLE 4: Pour compter de sa date de prise de service, elle devra constituer un cautionnement de deux cent quarante mille (240 000) francs CFA auprès de l'Agent Comptable Central du Trésor et bénéficiera en contrepartie d'une indemnité annuelle de responsabilité de cent vingt mille (120 000) francs CFA.

ARTICLE 5: Le Directeur Général du Budget, le Directeur de l'Administration et des Finances du Ministère de la Santé, le Receveur Général, le Trésorier Régional des Hauts Bassins, le Percepteur spécialisé du Ministère de la Santé, l'Agent Comptable Central du Trésor, l'Inspecteur Général du Trésor sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

OUAGADOUGOU, le 08/07/2011



Lucien Marie Noël BEMBAMBA

Officier de l'Ordre National

AMPLIATIONS:

MEF/CAB	1
MS/DAF	1
DGB	1
DGCF	1
IGF	1
DGTCP	1
ACCT	1
DELF	3
IGT	1
RG	1
TR/ HTS Bassins	1
PS/Santé	1
SAD	1